

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

N° 156 /PRG/SGG/98
Portant Rappel d'un Chef de
Mission Diplomatique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

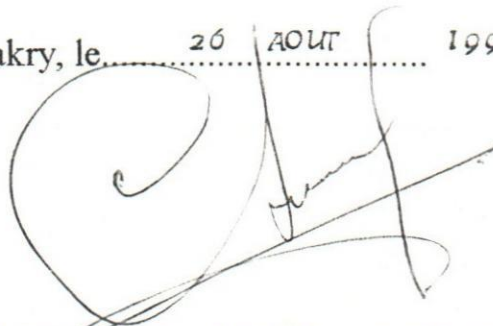
- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu le Decret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu Decret N°D/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement modifié par les Décrets N° D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;
- Vu le Décret N°D/97/064/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant Attributions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

DECRETE

ARTICLE 1er/ Monsieur Lamine BOLIVOGUI, Administrateur Civil, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée à Bonn (République Fédérale d'Allemagne) est rappelé.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions contraires sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AOÛT 1998



GENERAL LANSANA CONTE